

— 13 septembre. — J. B. Routier, marchand du faubourg Saint-Antoine, vend à Louis-Charles Foucher, solliciteur général de Sa Majesté, un mulâtre nommé Jean-Louis, âgé de 27 ans. Taille: 5 pieds, 10 pouces. Prix: 1,300 chelins. Le dit Routier déclare qu'il a acheté Jean-Louis ainsi que sa mère, à l'île Saint-Dominique, en 1778. (Greffe J.-G. Delisle.)

— 23 novembre. — César, nègre libre, de New-London, Connecticut, s'engage pour dix ans, comme domestique, à John Aussem, médecin, demeurant dans le faubourg Saint-Antoine. Salaire pour le terme de l'engagement: 30 louis comptant d'avance. M. Aussem se réserve le droit de vendre les services de son domestique à qui il voudra, au cours des dix ans. (Greffe J.-G. Delisle.)

— 25 août. — Thomas Blaney, peintre-doreur, vend à Thos-John Sullivan, hôtelier de Montréal, Manuel, nègre, âgé de 33 ans, pour 36 louis, payable par versements mensuels de 3 louis. A la même date et devant le même notaire, M. Sullivan promet à l'esclave de le libérer dans 5 ans, s'il sert fidèlement. (Greffe J.-A. Gray.)

— 22 novembre. — George Westphall, ancien lieutenant du 6e régiment, reconnaît devoir 20 louis à Richard Dillon, propriétaire du *Montreal Hotel*, et, en garantie, il remet à son créancier une mulâtresse, son esclave, nommé Ledy, âgée de 26 ans. Celle-ci travaillera chez M. Dillon jusqu'à ce que ce dernier soit remboursé du capital et des intérêts dûs par le sieur Westphall. (Greffe P. Lukin.)

— Le notaire Joseph Papineau, député de Montréal, présentera, vers 1797, une requête des citoyens de Montréal, demandant l'abolition de l'esclavage. (Bibaud, *Panthéon Canadien*, p. 206.)

1802. — 3 janvier. — Le *Niagara Herald* publie une annonce dans laquelle on offre en vente un nègre de 18 ans.

1803. — Le juge en chef Osgoode, de Montréal, déclare que l'esclavage est in-

compatible avec les lois du Canada. (Taylor, *Cardinal facts*.)

1833. — Le 16 mai 1833, M. Stanley présente, en Angleterre, sous le ministère de Lord Grey, un bill pour l'abolition complète de l'esclavage dans les colonies. (Reynard, *Hist. de l'Angleterre*.)

— La même année, une loi identique fut adoptée en Canada. (*Mém. de la Soc. Roy.*, 2e série, VI, p. 35.)"

— 0 —

LES CHEMINS DE FER AU CANADA

Le premier chemin de fer faisant le transport des voyageurs au Canada, le Champlain et le St-Laurent, a été inauguré le 23 juillet 1836, et la longueur de son réseau était de 16 milles. Cette ligne était la seule au Canada et elle a été la seule jusqu'en 1847, alors que le réseau a été porté à 54 milles. En 1851, le réseau a atteint 159 et en 1861 il a été porté 2,146 milles. A la date de la Confédération, en 1867, le réseau des voies ferrées était de 2,288 milles.

La longueur totale de voies ferrées au Canada au commencement de chaque décade, de 1871 à 1911 était comme suit: en 1871, 2,695 milles; en 1881, 7,331 milles; en 1891, 13,838; en 1901, 18,140 milles; en 1911, 25,400 milles; en 1917, 38,604 milles.

LES FINANCES DU CANADA EN 1919

Dépenses, y compris 300 millions de dollars pour la démobilisation	\$ 620,000,000
Revenu	280,000,000
Dettes nationales 1919	1,581,000,000
Dettes 1914	335,996,850
Intérêts annuel en 1919	115,000,000
Intérêt annuel en 1914	12,893,509
Coût de la guerre	1,327,273,848
Dettes per capita	220
Ces chiffres ne sont pas encourageants.	